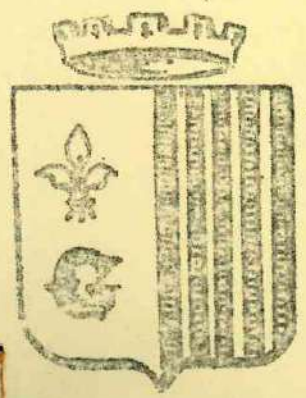


LA TRIBUNE DE GUILLAUMES

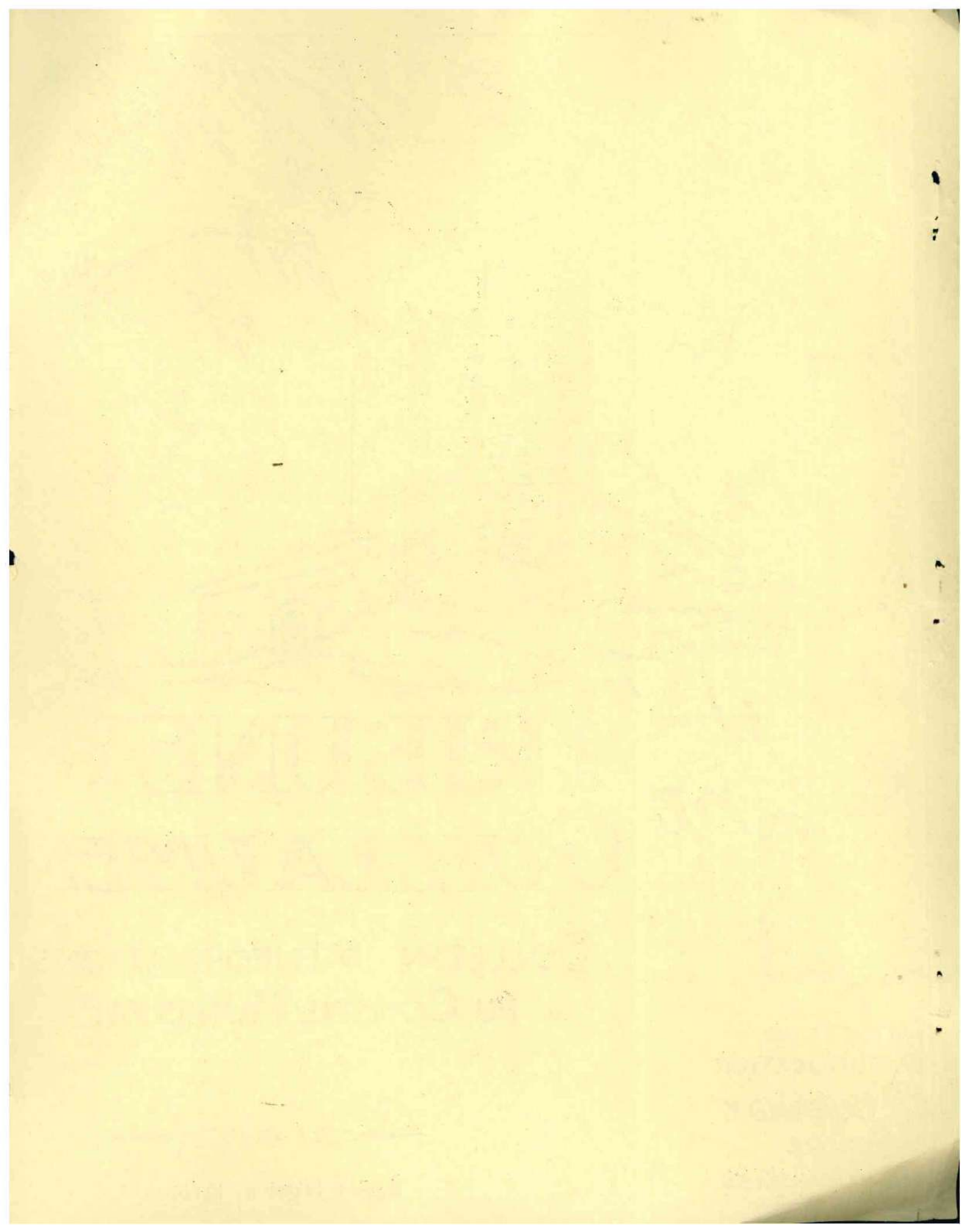
BULLETIN D'INFORMATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION
D. M. DURANDY
MAIRE
DE GUILLAUMES



Dépôt légal n° 12165



L'EDITORIAL DU MAIRE

Le 26 Septembre dernier, le Département des Alpes-Maritimes a choisi ses trois sénateurs.

Ont été élus : M M Joseph RAYBAUD, Francis PALMERO et Victor ROBINI.

Un Maire d'une petite Commune, un Maire d'une ville de la Côte et un Conseiller Général représentant un canton à faible population comme le nôtre.

Pour nous, ce choix est heureux et je me permets d'espérer, une défense efficace de notre cause. A des titres divers, tous les trois ont toujours compris et admis la complémentarité propre à ce département entre la zone côtière et celle du Haut-Pays.

C'est pourquoi, moi-même et tout le Conseil Municipal adressons à nos trois sénateurs le témoignage de notre réelle satisfaction.

Je suis certain que cette confiance ne sera pas déçue.

Je dois ajouter que la population de notre petite Cité qui n'oublie pas les origines guillaumoises du Sénateur RAYBAUD et moi-même particulièrement pour des raisons familiales, sommes très sensibles au succès obtenu par le Maire de LEVENS.

Nous arrivons à la fin de l'année 1971, au moment où il est possible de prévoir le programme des grands travaux de l'année prochaine.

En 1972, nous aurons certainement en chantier :

- L'éclairage public sur la Route Nationale jusqu'au Roberts et jusqu'au Pont de Sauze ainsi que le champ de foire et le départ de la route de Valberg jusqu'au bâtiment des Ponts et Chaussées.
- L'adduction d'eau de Villeplane et de la Saussette. Equipement indispensable trop retardé pour des raisons financières qui permettra certainement le démarrage dans ce quartier si bien adapté par la nature à la résidence secondaire.
- L'achèvement de la Maison des Jeunes avec la construction d'un plateau sportif sur les terrains communaux Delà le Var.
- L'agrandissement du cimetière de Guillaumes pour lequel le Conseil Municipal oeuvre depuis 8 ans et qui permettra enfin de satisfaire les demandes de concessions exprimées par de nombreuses familles de Guillaumes.

- Enfin, le désenclavement de Villette est lui aussi possible. En effet, le financement de ce projet est maintenant complètement assuré.

Cependant, je dois faire quelques réserves en raison des autorisations de passage que certains propriétaires traversés n'ont pas encore adressé à la Mairie et de plus, une nouvelle ouverture est à l'étude dressée par le Service de l'Equipement...

Dès que la solution définitive sera adoptée, les populations intéressées par ce projet de chemin rural seront à nouveau informées et sollicitées.

Ce programme est ambitieux pour une seule année. Il eut été peut-être préférable de l'étaler sur deux exercices mais comme il s'agit de travaux subventionnés par l'Etat, le Département et bénéficiant de sur-plus d'un prêt privilégié, il ne nous appartient pas de modifier le déroulement de tout cet ensemble d'investissements.

C'est pourquoi, dans l'intérêt de notre Commune, le Conseil Municipal a décidé de faire face.

En 1971, à Valberg, l'action municipale par le truchement du Syndicat s'est traduite essentiellement par l'achèvement des travaux entrepris en 1970.

Il s'agit de la piscine et du centre administratif.

Malheureusement, je ne peux annoncer de façon pertinente, le millésime 1972. En effet, durant l'année en cours, les rares réunions du Syndicat ont été stériles, consacrées principalement à de longues déclarations et de longs débats sans intérêt réel.

Rien de positif ou presque ne fut construit depuis les élections de mars dernier. Et la dernière réunion du 8 novembre qui devait mettre sur pied le budget supplémentaire s'est soldée en fait par un constat de malaise entre les deux Communes.

Ceci est fort regrettable et j'espère que la prochaine réunion du 26 Novembre permettra de sortir de l'impasse.

Pourtant, ces trois dernières années, l'entente Guillaumes-Péone avait largement amorcé la renaissance du Syndicat Intercommunal. Ce qui nous a donné la possibilité de régler le contentieux en cours entre les deux Communes et de mettre en chantier un important programme de travaux.

Actuellement, rien ne va plus et il est temps que le Syndicat soit remis sur ses rails. C'est chose possible si quelques principes de bonne administration et de parfaite équité anime véritablement les membres de cette petite Assemblée.

Il convient de faire un retour strict aux statuts et de limiter l'ouvrage du Syndicat.

Il convient de redéfinir avec précision ce qui appartient à la gestion du Syndicat d'une part et aux gestions communales d'autre part.

Il convient de renforcer la concertation avant toute décision et cela sur un pied d'égalité.

Il convient enfin de moduler la participation financière de chacune des deux Communes en fonction d'indices économiques valables et équitables.

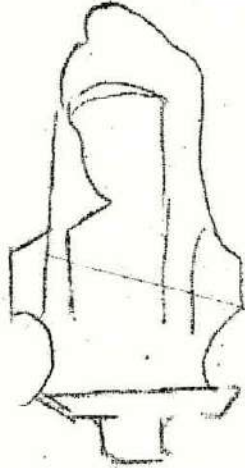
En procédant de la sorte, je suis certain que l'accord pourra se faire.

Certes, d'autres problèmes se posent à Valberg.

Il s'agit de ceux que posent la politique touristique de la station l'équipement sportif de celle-ci, la mise en place du plan d'urbanisme etc...

Pour tous ces problèmes, il conviendrait de les régler coup par coup et dans la mesure des possibilités financières de chacune des deux Communes. En aucun cas, il ne peut être envisagé une mise en demeure de coopération dépassant le cadre financier de nos ressources communales propres.

RF



Depuis le précédent numéro paru en août, le Conseil Municipal s'est réuni le 5 septembre et le 24 Octobre.

Comme nous le verrons dans l'exposé des délibérations prises par le Conseil Municipal, l'ordre du jour était important et de nombreuses décisions très intéressantes pour la population ont été prises.

ELECTIONS SENATORIALES

Le 26 septembre dernier, le département des Alpes-Maritimes faisant partie du tiers renouvelable devait procéder à l'élection de trois sénateurs.

Dans sa réunion du 5 septembre, le Conseil Municipal de Guillaumes a désigné trois délégués titulaires et trois délégués suppléants chargés de représenter la Commune de Guillaumes dans cette élection.

Ont été désignés, comme délégués titulaires;

MM DURANDY Maurice - GRAILLE Raoul - ROBERT René.

L'élection des délégués suppléants a donné les résultats suivants:

Ont été élus :

MM PONS Ernest - BAUDOIN René - CHAMPOUSSIN Jean-Pierre.

Toutes ces élections ont été obtenues à la suite de bulletins secrets et à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSTRUCTION D'UNE H.L.M.

Le Conseil Municipal, soucieux de maintenir l'habitation de ménages dans la Commune, a décidé de s'adresser à l'Office Départemental des H.L.M. en vue d'obtenir la construction d'une quinzaine de logements.

Voici d'ailleurs, la délibération relative à cette affaire :

Le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur la question des logements d'habitation à Guillaumes. Actuellement, il est presque impossible de trouver en location un appartement dans la Commune.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que Guillaumes étant un chef-lieu de canton dispose d'une infrastructure administrative importante qui, nécessite la possibilité de loger les fonctionnaires de la Commune.

Il insiste particulièrement sur le nouveau centre de tri de la poste qui avec la mise à la retraite de quelques préposés posera très bientôt un problème de logement parmi les employés de cette Administration.

De plus, il existe plusieurs familles qui logent actuellement dans un habitat vétuste et sans confort souvent insuffisant quant à la surface et qui désireraient pouvoir disposer d'un logement normal.

C'est pourquoi, le Maire propose au Conseil Municipal d'adresser une demande de construction d'un H.L.M de 12 à 15 logements au Service Départemental des H.L.M.

Le Maire ajoute que cette construction pourrait être exécutée sur un terrain communal entièrement viabilisé situé dans le quartier des Plans et desservi par la Route Nationale 202.

Oùï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'initiative de Monsieur le Maire.

VOIE DU COULET DE POUÉ

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a obtenu une inscription sur le programme F.S.I.R. de 1971 pour un montant de 20.000 frs de travaux.

Il demande au Conseil Municipal de prendre la délibération suivante :

M le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de remise en état de la voirie intercommunale du Coulet de Poué à Valberg, a obtenu les subventions de l'Etat et du Département au titre du F.S.I.R. exercice 1971, pour un montant de travaux de 20.000 frs.

Il demande au Conseil Municipal, l'autorisation d'envisager ces travaux et de charger le service des Ponts et Chaussées d'établir le projet.

JARDIN D'ENFANTS

Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'aménagement du jardin d'enfants a obtenu une subvention départementale de 3.268 frs représentant 40% du montant des travaux. La part communale ne s'élève donc qu'à la somme de 4.902 frs.

Le Maire ajoute que seuls les travaux d'aménagement ont été pris en charge dans le calcul de la subvention départementale.

Les dépenses occasionnées par l'acquisition du matériel de jeux est à la charge entière de la Commune dont le montant de cette dépense s'élève à la somme de 7.331,38F.

COMPTE ADMINISTRATIF 1970

Le Conseil Municipal réuni le 5 septembre avait pour mission essentielle d'approuver le compte administratif 1970.

En l'absence obligatoire et légale du Maire et sous la présidence du doyen d'âge, M Ernest PONS, le compte administratif 1970 a été approuvé à l'unanimité.

Il ressort de ce compte que l'excédent de recettes sur l'exercice ordinaire s'est élevé en 1970 à 113.010 frs tandis que l'excédent en section extraordinaire s'est élevé à 35.445 frs.

Ces chiffres permettent de se rendre compte de l'actuelle bonne situation financière de la Commune. Situation nécessaire d'ailleurs en raison des importants investissements que le Conseil Municipal doit réaliser dans l'exercice 1972.

REPARATIONS DU CLOCHER DE L'EGLISE DE NOTRE DAME DE BUYEI

M le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de réparations du clocher de la Chapelle Notre Dame a obtenu une subvention départementale de 47464 frs représentant 40% du montant des travaux.

En conséquence, la part de la Commune s'élève à la somme de 6.696 F et le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire cette dépense sur le budget supplémentaire 1971, article 2319.

Le Conseil Municipal adopte.

INDEMNITES GERANCES CABINES TELEPHONIQUES

Le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur les indemnités de gérances des cabines téléphoniques de Bouchanières, Saint-Brès et Villetale.

Jusqu'ici la Commune donnait aux gérants de ces trois cabines, une indemnité forfaitaire de 100 frs par an. Cette somme ayant été fixée il y a plus de 10 ans, le Maire propose de doubler le montant de cette indemnité en la portant à 200 frs par gérant avec effet à partir du 1er janvier 1971.

Les fonds nécessaires seront prévus au budget supplémentaire, " Rémunérations diverses "

Le Conseil Municipal adopte.

ROUTE DE VILLETALE

Dans sa séance du 5 septembre, le Maire demandait au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante, que vous pourrez lire plus bas.

Depuis cette date, la subvention de l'Etat et celle du Département ont été confirmées et obtenues. La subvention de l'état s'élève à 40 % (40.000 frs) du montant des travaux tandis que la subvention du Département est égale à celle de l'Etat.

Dans ces conditions, rien ne s'oppose à la réalisation de ce projet dès le printemps 1972 à la condition évidemment que les autorisations de passage soient accordées par les propriétaires traversés.

M le Maire dépose devant le Conseil Municipal l'avant-projet pour l'ouverture du chemin rural du hameau de Villetale (1ère tranche) dressé par l'Equipement et le Logement dont le montant s'élève à la somme de 100.000 frs.

M le Maire demande au Conseil de l'adopter afin de solliciter l'octroi des subventions de l'Etat et du Département.

Le Conseil Municipal, oui, l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

1°) approuve le dossier du projet d'ouverture du chemin rural du Hameau de Villetale dressé par le Service des Ponts et Chaussées et dont le devis s'élève à 100.000 frs.

2°) sollicite l'octroi des subventions de l'Etat et du Département.

3°) vote dès maintenant la part contributive de la Commune, en précisant qu'une délibération du Conseil Municipal interviendra à cet effet dès que le montant des subventions sera connu.

Le Maire attire l'attention au Conseil Municipal sur les opérations d'inhumation dans le cimetière communal.

Il insiste sur l'impossibilité de trouver du personnel acceptant d'effectuer les travaux nécessaires. Il insiste aussi sur les difficultés de ces travaux en raison de la mauvaise disposition des concessions en certains points du cimetière, et il rappelle que ces tarifs qui avaient été fixés en 1966 ne correspondent plus aux prix actuels. C'est pourquoi, après en avoir délibéré avec le Conseil Municipal, il propose certaines modifications.

En définitive, la délibération suivante est adoptée.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 20 Mars 1966 relative aux opérations d'inhumation, exhumation, réinhumation et demande une augmentation de tarif.

Il propose le tarif suivant :

- Creusement de fosse, prix forfaitaire..... 150 frs.

Il est précisé que conformément à la réglementation chaque fosse devra avoir une largeur minimum de 80 cm sur 2 m de long et 1 m 50 de profondeur.

- Descellement et scellement des caveaux, tombes,

a) ne demandant pas de travaux de creusement : 60 frs

b) avec travaux de creusement : 100 frs

Exhumation :

transfert d'un cercueil d'un caveau dans un autre caveau ou levée d'un cercueil pour un transfert extérieur

a) ne demandant pas de travaux de creusement : 60 frs

b) avec travaux de creusement : 100 frs

Inhumation d'une fosse avec recollection : 200 frs

Inhumation ou exhumation où la présence de l'employé communal est obligatoire : 30 frs

Le Conseil Municipal, adopte et fixe l'indemnité spéciale qui sera affectée aux employés communaux permanents chargés de ces travaux qui présentent un caractère particulier et pénible à la somme de 3 frs pour des opérations d'inhumation et à 1,12 F pour des opérations de mise en bière, conformément à l'arrêté ministériel du 14 Juin 1968.

Ces indemnités seront prélevées à l'article 615 " Rémunérations diverses " et à cet effet, le Conseil Municipal vote à cet article la somme nécessaire qui sera prélevée sur les fonds libres de la Commune.

ADDUCTION D'EAU DU HAMEAU DE VILLEPLANE

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'alimentation en eau potable de Villeplane et de la Saussette dressé par M. COUMELONGUE Ingénieur-Conseil de la Commune.

Ce projet qui est devenu indispensable en raison de la très mauvaise desserte actuelle qui empêche tout maintien et toute extension de l'activité de ce hameau consiste à capter la source du Chaudan.

Ce projet est techniquement et administrativement au point, les enquêtes géologiques et d'utilité publique ont été faites il y a deux ou trois ans.

Au point de vue financement, le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Préfet a réservé une subvention de 100.000 frs, le département des Alpes-Maritimes a lui aussi accordé une subvention de 100.000 frs. La part communale qui s'élève à la somme de 50.000 frs puisque le montant du projet est prévu pour 250.000 frs, de travaux, sera réalisée par un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Dans ces conditions, toutes les difficultés administratives, techniques et financières étant aplanies, l'adjudication des travaux devrait avoir lieu cet hiver tandis que les travaux devraient commencer au printemps prochain.

Le Conseil Municipal se réjouit de cette heureuse solution des difficultés du hameau de Villeplane et il espère vivement que les besoins de la population seront servis dès l'été ou l'automne prochain.

SERVICE DE L'EAU à BOUCHANIERES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que durant l'été 1970, la population de Bouchanières a été ou, plutôt a failli être privée d'eau pour diverses raisons dont la principale était la sécheresse.

Des mesures d'urgence ont dû être prises par le Conseil Municipal qui ont consisté essentiellement à refaire le captage de la source et d'utiliser de nouveaux points d'eau. En raison de l'urgence de ces travaux ces travaux ont dû être effectués par les services communaux aidés par quelques propriétaires dévoués de Bouchanières.

C'est justement en raison de l'aide apportée par les habitants de Bouchanières que le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la délibération suivante :

" Le Maire a dû faire appel à la population locale qui avec l'aide des employés communaux et sous leur direction a pu mener à bien ces travaux.

De plus, le Maire tient à les remercier de l'esprit civique dont ils ont fait preuve et propose de leur verser une récompense sous forme d'indemnités.

Tenant compte des services rendus, le Maire propose d'attribuer les sommes suivantes :

M ROUBIN Elie	90,00
M NICOLAS Yves	240,00
M BOYER Lucien	60,00
M TOCHE Henri	150,00
M NICOLAS Félix	30,00
	<hr/>
	570,00
	<hr/>

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité et décide que cette dépense sera prélevée art 669 " Dépenses imprévues du budget 1971.

VENTE DU BATIMENT DE L'ECOLE DE BOUCHANIERES

M. le Maire a tiré l'attention du Conseil Municipal sur le bâtiment de l'ancienne école de Bouchanières qui actuellement est loué à des estivants. Il insiste sur le fait que les loyers de ces locations ne représentent qu'une faible rentabilité du capital représenté par ce bâtiment. Il précise aussi que de grosses réparations en dehors même des travaux d'amélioration seront bientôt nécessaires et qui viendront encore grever davantage la rentabilité de ce bien communal.

Le Maire estime qu'il serait préférable de vendre ce bâtiment soit aux locataires actuels soit à tout autre acquéreur, ce qui permettrait un entretien et une remise en état de ce bâtiment sans aucun frais pour la Commune.

De plus, le Maire rappelle que des travaux de voirie et même de désenclavement ont été faits récemment à Bouchanières et qu'il y aurait lieu de prévoir des travaux de superstructure pour ces nouvelles voies qui actuellement ne sont qu'à l'état de pistes stabilisées.

En prévision de ces travaux, le Maire estime que la vente de l'école de Bouchanières est judicieuse et c'est pourquoi, il propose au Conseil Municipal de prendre la délibération suivante, en vue de la désaffectation de l'école en question.

Le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une décision au sujet du bâtiment dénommé école de Bouchanières appartenant à la Commune.

Ce bâtiment, effectivement était affecté à usage d'école de ce hameau jusqu'à la fermeture de celle-ci, il y a plus de dix ans.

Considérant que la réouverture d'une école à Bouchanières n'est pas à envisager.

Considérant que ce bâtiment, qui, actuellement est loué, ne rapporte pas un loyer suffisant pour permettre les grosses réparations ainsi que l'aménagement qui serait nécessaire, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir demander la désaffectation de ce bâtiment pour ensuite procéder à la vente de celui-ci. Cette vente permettrait certainement d'obtenir un prix intéressant car ce hameau de Bouchanières comporte une population estivale importante.

Oui, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de M le Maire.

AMELIORATION DE LA VOIRIE à BOUCHANIERES

Comme suite et en harmonie avec la précédente délibération relative à l'école, le Maire demande au Conseil Municipal de prendre la délibération suivante :

Le Maire expose au Conseil Municipal que compte-tenu du développement du hameau de Bouchanières, qui, chaque année est de plus en plus fréquenté par les touristes et par les résidents estivaux, il conviendrait d'améliorer la voirie de ce hameau.

En particulier, le Maire propose que dans une première tranche, on procède au revêtement du chemin des Enseignes et à la remise en état d'une bretelle de chemin par la mise en place de gabions.

Dans cette première tranche, il conviendrait aussi d'adjoindre la pose d'une buse dans le vallon des Livons pour rendre carrossable le chemin d'accès à un groupe de maisons de ce quartier.

Dans une deuxième tranche, qui pourrait être effectuée un an plus tard, il conviendrait de prévoir le désenclavement de l'église de Bouchanières et des terrains environnants.

Oùï, l'exposé du Maire, le Conseil Municipal adopte les propositions de celui-ci et charge le service de l'équipement et du logement de dresser le projet nécessaire à ces travaux.

ACQUISITION DE TERRAINS DE LA LE VAR

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a conclu un accord avec M Louis RANCUREL, propriétaire de la parcelle 248 section G et de la parcelle 250 section G dans le quartier De là le Var.

Ces deux parcelles sont limitrophes du bien communal et leur acquisition permettrait un agrandissement du terrain occupé actuellement par le terrain de jeux dont la superficie est insuffisante.

Aux termes de cet accord, M RANCUREL accepterait de vendre une partie de la parcelle 248 ainsi qu'une partie de la parcelle 250 moyennant le prix de 20.000 frs.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compromis de vente accepté par M RANCUREL et insiste auprès du Conseil Municipal pour que cette acquisition soit faite par le Conseil Municipal.

Oùï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal reconnaissant l'intérêt de cette acquisition décide l'achat dudit terrain au prix forfaitaire de 20.000 frs et demande la déclaration d'utilité publique.

REFECTION DE LA FACADE DU PRESBYTÈRE

Le Maire informe le Conseil Municipal que M le Curé lui a demandé de refaire la façade du presbytère dont l'état effectivement nécessite un ravalement.

En accord avec M le Curé, un devis a été demandé à l'Entreprise Antoine PRATICO dont le montant s'élève à la somme de 3.881 frs.

Le Maire propose, au Conseil Municipal, d'adopter ce devis tout en réservant le bénéfice d'une subvention départementale. Il ajoute aussi que M le Curé lui a fait part de son désir de participer à ces frais.

ASSURANCE DES BIENS COMMUNAUX

Comme suite à de précédents discussions du Conseil Municipal, l'ensemble des biens communaux a fait l'objet d'une police d'assurance avec la Mutualité Agricole.

Cette police a été établie à la suite d'une étude assez poussée de l'ensemble des biens communaux, bâtiments communaux qui représente une superficie de 5.750 m2 dont voici le détail :

1)	MAIRIE	505 m2
2)	HOTEL DES POSTES.....	847 m2
3)	ECOLE MIXTE.....	480 m2
4)	EGLISE.....	869 m2
5)	PRESBYTERE.....	288 m2
6)	PERCEPTION ET FOUR A PAIN....	180 m2
7)	COLONIE DE VACANCES(louée vide)	1028 m2
8)	EGLISE DE BUYEI.....	323 m2
9)	GARAGES COMMUNAUX.....	260 m2
10)	CHAPELLE DE BOUCHANIERES.....	144 m2
11)	ECOLE DE BOUCHANIERES.....	70 m2
12)	CHAPELLE SAINTE-CLAIRE.....	42 m2
13)	ECOLE DE SAINT-BRES.....	130 m2
14)	EGLISE DE SAINT-BRES.....	56 m2
15)	SALLE DES FETES ET GARAGES...	528 m2

Superficie totale.....5.750 m2
=====

Le risque assuré est essentiellement l'incendie, le dégât des eaux et la responsabilité civile, avec la formule valeur à neuf.

De plus, certaines clauses spéciales sont annexées à cette police, en particulier, une clause relative aux risques du jardin d'enfants

Le montant annuel de la prime s'élève à la somme de 4.617 frs.

ADJUDICATIONS DU 26 DECEMBRE

Le Conseil Municipal a décidé la mise à prix suivante pour ces adjudications :

Pont-Bascule : mise à prix..... 50 frs
Carrière de sable : mise à prix..... 3.000 frs

REMISE EN ETAT DE LA VOIRIE DES HYVERNASSES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce projet avait été adopté, il y a plusieurs années et même subventionné par le Département.

Sa mise en train avait été différé pour des raisons techniques (adjonction d'un réseau d'eaux pluviales).

Actuellement, le Maire estime que ce projet doit être réalisé toutes les difficultés étant aplanies et il demande au Conseil Municipal d'adopter la délibération dont nous reproduisons quelques extraits :

... ""C'est pourquoi, il a fait dresser un projet par le Service des Ponts et Chaussées avec remise à jour des prix dont le montant s'élève à la somme de 26.000 frs (honoraires compris).

Compte-tenu que ce projet a été renvoyé plusieurs fois, le Maire aimerait bien que ces travaux soient faits avant l'hiver. C'est pourquoi, le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer ces travaux un appel d'offres restreint et pour ne pas perdre le bénéfice de la subvention départementale, il demande l'autorisation de faire l'avance de cette subvention.

Les fonds nécessaires sont prévus au budget supplémentaire " art 2309".

Le Conseil Municipal adopte. ..""

ACHAT D'UNE RENAULT 4

Le Maire expose que l'achat d'une fourgonnette Renault R 4 tolée, serait nécessaire pour assurer les services communaux.

En effet, l'importance de la Commune de Guillaumes qui, compte plusieurs écarts nécessite grandement cet achat, pour faciliter essentiellement les travaux des deux cantonniers communaux.

Oùï, l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

a) l'achat d'une fourgonnette Renault 4 tolée 4 CV, toit basculant d'une valeur de 8.564,90 F (Huit mille cinq cent soixante quatre frs quatre vingt dix centimes (TTC.

b) autorise le Maire à signer le marché de gré à gré avec la Régie Nationale des Usines Renault.

c) impute cette dépense à l'article 214 du budget supplémentaire

1971.

M le Maire informe le Conseil Municipal que comme convenu, avec M RICCI, transporteur public, celui-ci a assuré la desserte du hameau de Bouchanières du 15 septembre 1970 au 15 septembre 1971, conformément aux accords pris avec lui, suivant délibération du Conseil Municipal du 2 octobre 1960, approuvée le 13 Février 1967.

Il est donc dû pour une année à M RICCI

30 F x 52 = 1.560 frs.

Où, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le règlement de cette somme soit 1.560 frs à prendre à l'article 657 " Subvention transporteur public".

ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES à VALBERG

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève à la somme de 14.849 frs pour l'exercice 1971.

Il rappelle aussi que le ramassage à Valberg sur le territoire de la Commune de Guillaumes est effectué par le Syndicat Intercommunal.

D'après la matrice générale des impôts, le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à Valberg, s'élève à la somme de 9858 frs.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser à verser cette somme au Syndicat Intercommunal qui effectue effectivement ce ramassage.

PROTECTION DU BIEN COMMUNAL à VALBERG

Considérant que certaines personnes et particulièrement des entrepreneurs ont pris l'habitude de charger du tout-venant sable et autres matériaux sur le C D 28 à la hauteur du col de Vasson.

Considérant que ces matériaux sont prélevés sur un sol appartenant à la Commune.

Considérant que cette pratique constitue un préjudice caractérisé pour le bien communal.

ARRETONS:

Article premier. - Il est formellement interdit de prélever tous matériaux provenant du sol appartenant à la Commune et un panneau d'interdiction d'ailleurs sera placé sur les lieux de cette fâcheuse habitude.

Article 2.- En cas de non-observation du présent arrêté, le contrevant sera passible d'une amende de 4^o catégorie ainsi qu'au paiement en valeur marchande des matériaux indûment prélevés.

Art 3.- Les Services de la Gendarmerie et le garde-champêtre sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à Guillaumes le 27 septembre 1971

Le Maire

ECLAIRAGE PUBLIC

Comme suite à l'article du précédent numéro de la Tribune, relatif à l'éclairage public sur la Route Nationale 202 et sur les C D 28, 29 et 76, aux abords de Guillaumes, nous sommes en mesure de préciser que l'appel d'offres des travaux a eu lieu à la Mairie de Guillaumes le mardi 2 Novembre.

La Commission était présidée par le Maire assisté de ses deux adjoints en présence de Monsieur TARDIVO et de Monsieur BONJEAN, Ingénieurs au Service de l'Équipement et du Logement.

Monsieur le Receveur Municipal s'était excusé retenu par des obligations inévitables.

Finalement, c'est l'Entreprise GUILLOT, bien connue à Guillaumes où elle a déjà effectué certains travaux à la satisfaction générale, qui a été déclaré adjudicataire avec un rabais intéressant.

Les travaux pourraient commencer avant la mauvaise saison mais plus vraisemblablement il s'en feront pendant le printemps prochain.

Ajoutons, d'autre-part, qu'à Valberg, l'Entreprise Industrielle d'électricité a procédé à la révision de l'éclairage public existant et que cinq nouveaux postes lumineux ont été installés sur la voie urbaine du Coulet de Poué.

COMMUNIQUE DE LA MAIRIE -

Le Maire rappelle aux abonnés du réseau d'eau potable de Guillaumes et des hameaux où ont été installés les compteurs, que la protection de ceux-ci contre le gel est à leur charge.

Dans ce cas, ils voudront bien prendre toutes mesures utiles afin de protéger les canalisations contre les effets du froid en revêtant ces derniers soit de papier de carton ou mieux encore de laine de verre.

D'autre-part, les abonnés qui quitteraient leur habitation pendant l'hiver ont toujours la possibilité, en s'adressant soit à la Mairie soit aux employés communaux de faire arrêter leur arrivée d'eau et cela gratuitement.

TRAVAUX COMMUNAUX

REFECTION DE LA VOIE INTERCOMMUNALE DU COULET DE POUÉ à VALBERG

Ces travaux confiés à l'Entreprise DAMIANI de Carros, entreprise spécialisée dans les travaux d'empierrement et de revêtements de chaussées ont été conduits avec rapidité et ont pu être terminés avant la saison d'hiver.

Après un nettoyage sérieux de la chaussée et des talus, des emplois partiels ont été effectués, pour supprimer les nids de poules ou autres dégradations et enfin deux couches d'émulsion de bitumes ont été réparties sur l'ensemble des surfaces, rendant la chaussée imperméable.

Le montant de la dépense en ce qui concerne la Guillaumes s'est élevé à 13.975 frs.

CHEMIN RURAL DE VEYNAS - 2ème TRANCHE

L'Entreprise MILLET à qui avaient été confiés ces travaux a à l'heure actuelle terminés les déblais d'ouverture de ce chemin, à concurrence du montant du marché fixé par l'adjudication du 10 août 1970.

Comme un rabais substantiel avait été consenti par cette entreprise qui, à l'heure actuelle ne désire pas continuer les travaux. Les crédits disponibles devant être utilisés pour l'amélioration de la nouvelle voie et l'ouverture de bretelles devant desservir les exploitations agricoles des riverains ont fait l'objet d'un avenant, dans les mêmes conditions de prix, avec l'Entreprise DAUMAS de NICE qui fera diligence pour terminer ces travaux.

CONSTRUCTION D'UN MUR D'ENDIGUEMENT LE LONG DU TUEBI

On se rappelle que lors des pluies diluviennes de l'automne 1968, d'importants dégâts avaient été occasionnés, aux installations communales riverains des torrents - VAR - TUEBI- RIOU DES ROBERTS en particulier.

La réparation de ces dégâts avaient nécessité l'établissement par les services du Génie Rural d'un projet de réparations se montant à 50.000 frs. Les travaux les plus urgents étant réalisés, il restait sur ce projet un reliquat de un million d'anciens francs. Ce dernier est actuellement utilisé à la construction d'une partie d'endiguement, en aval du pont du Tuebi et sur la rive droite de ce torrent.

Ces travaux ont pour but la protection du terre-plein du Foyer Rural, ainsi que des installations de la station de pompage du réseau d'assainissement. C'est l'entreprise PONS Ernest de Guillaumes, détentrice du marché précédent qui effectue ces travaux.

R.G.

MEMORIAL DU GENERAL DE GAULLE

Le Maire a reçu la lettre suivante adressée par Monsieur Henri DUVILLARD, Ministre des Anciens Combattants.

En voici le texte :

Chers Amis,

Monsieur le Président de la République, en accordant son Haut Patronage au Comité National du Mémorial du Général de GAULLE, que je préside, a tenu à associer la Nation toute entière à l'hommage rendu au grand français disparu.

La Croix de Lorraine qui se dressera à COLOMBEY- LES- DEUX- EGLISES rappellera le souvenir de celui qui a redonné à la France, son Honneur et son Indépendance dans la Paix retrouvée.

Dans chaque département de la métropole, dans chaque département comme dans chaque territoire d'outre-mer, un Comité a été créé sans aucune exclusive.

C'est en toute confiance que j'adresse à chacune et chacun d'entre vous, un appel amical en faveur de cette souscription nationale. Les dons, y compris les plus modestes, seront reçus avec la même reconnaissance, chacun étant invité à souscrire selon ses moyens.

Je sais que je peux compter sur vous, je vous en remercie par avance et vous assure de mes sentiments les meilleurs.

Henri DUVILLARD
Ministre des Anciens Combattants
et Victimes de Guerre

Un carnet à souches sera déposé à la mairie en vue de collecter les dons personnels (les dons les plus minimes seront les bienvenus).

Les personnes intéressées sont priées de prendre des renseignements à la Mairie.

DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLE EN ZONE RURALE

Par lettre en date du 23 Août dernier, Le Maire avait demandé à Monsieur le Directeur de l'Équipement et du Logement, la surface nécessaire pour entreprendre la construction d'une maison d'habitation dans la Commune de Guillaumes en dehors de zones urbaines.

Il lui a été répondu ceci

Seule la partie du terrain communal comprise dans les limites du périmètre de la Station de Valberg est soumise aux dispositions du plan d'urbanisme.

Le reste du territoire communal est soumis aux dispositions du règlement national d'urbanisme institué par le décret de novembre 1961.

Ce décret ne fixe pas de superficie minimum pour qu'une parcelle cadastrale soit constructible. Il suffit que la superficie soit jugée suffisante pour assurer dans de bonnes conditions l'assainissement individuel.

Dans ces conditions, le permis de construire peut être accordé si toutes les conditions de viabilité sont remplies (eau, électricité, accès).

Dans le cas des parcelles à la superficie importante, un premier détachement peut être accordé pour une superficie minimale de 1500 m² et là encore le permis de construire peut être accordé si toutes les conditions de viabilité sont remplies.

Après un premier détachement parcellaire, il ne peut être accordé un deuxième détachement de la même parcelle.

Dans ce cas, s'il désire construire plusieurs habitations sur la partie non détachée de sa parcelle, le propriétaire doit obligatoirement présenter un plan de lotissement, qui sera soumis aux règlements d'urbanisme en vigueur pour tous les lotissements de même nature.

Nous espérons que ces renseignements peut-être trop succincts permettront cependant à nos lecteurs de se faire une idée sur la possibilité de trouver dans leur bien du terrain à bâtir.

=====

SPORTS ET LOISIRS DE GUILLAUMES

Le Championnat de 2ème Division dans laquelle se trouve notre équipe locale a débuté depuis le 12 septembre 1971.

Nous devons nous féliciter des résultats encourageants obtenus face aux équipes qui se sont déplacées à Guillaumes.

Sur 5 rencontres disputées au Stade de la Franche, nous n'avons eu qu'un seul échec devant le Stade Laurentin (3 buts à 2).

Ces résultats nous situent provisoirement en tête du classement.

Voici le résumé des matches disputés :

le 12 - 9- 71 - L'A S L Guillaumes profondément remanié quant à ses joueurs écrasait l'équipe Niçoise de US XV^e Corps par 4 buts à 0.

le 19 - 9- 71 - Après avoir dominé durant tout le match et pratiqué un bon football, l'A S L Guillaumes devait s'incliner de justesse face au Stade Laurentin 1 (3 buts à 2).

le 26 - 9-71 - 1 à 0 devant Las Planas, ce fut un match très animé au cours duquel 2 pénaltys furent sifflés; l'un en notre faveur passait à côté des buts adverses; l'autre contre nous fût magnifiquement arrêté par notre gardien qui nous préserva ainsi de l'égalisation.

Le 3-10 - 71 - (3 à 2) L'A S L Guillaumes ne prenait l'avantage qu'à la 85^{ème} minute devant le C.S.C Vieux Nice, un manque de réussite ayant dominé presque toute la rencontre.

Le 24-10 - 71 (1- 0) Après quinze jours de repons, notre équipe a conservé la forme et disposait du 'F.A.C Clémenceau.

L'A S L Guillaumes est bien décidée à continuer le championnat sur cette lancee.

Voici d'ailleurs le calendrier des prochaines rencontres :

MATCHES ALLER

Le 7 - 11 - 71 - Guillaumes c/ F C St Pancrace à Guillaumes

Le 14- 11 - 71 - Guillaumes c/ U.S. Cagnes

Le 21- 11 - 71 - Guillaumes c/ A.S Dominante à Guillaumes

Le 5 - 12 - 71 - Guillaumes c/ Inter St Antoine Fabron

Le 12- 12 - 71 - Guillaumes c/ Stade Laurentin II

Le 19- 12 - 71 - Guillaumes c/ U S Arménienne

Le 9- 1 - 72 - Guillaumes c/ Cavigal Nice Sports.

Nous encourageons tous l'A S L Guillaumes à gagner ses prochains matches et lui souhaitons d'accéder aux premières places du championnat.

Nous invitons également tous les supporters à venir encourager les joueurs lors des déplacements à l'extérieur.

La vie d'un club pose souvent des problèmes. Cette année, nous avons équipé le terrain de la Frache en matériel d'arrosage (Coût de l'installation 1500 F) Nous remercions vivement la Municipalité qui a bien voulu subventionner cette dépense à 50 %.

Nous remercions également bien vivement Monsieur FRUSTA Antoine (Installateur de chauffage central à Guillaumes) qui nous a offert deux magnifiques ballpns.

Encore une fois nous adressons nos félicitations à nos joueurs pour ces résultats ainsi qu'à son Président, sans toutefois oublier le Secrétaire qui se dévoue sans relâche pour la bonne marche de notre club.

=====

LA STATION DE SANGUINIÈRES

Notre ami, Monsieur Marcel PAYAN, Maire d'Entraunes, nous a fait part à maintes reprises, des difficultés, qu'il rencontrait pour l'implantation de la Station de Sanguinières, et dont la principale proviendrait de la création envisagée du Parc National du Mercantour, dont les limites, qui ne sont pas encore définitivement arrêtées, risqueraient d'englober une partie des sites de la station des Sanguinières.

M. Marcel PAYAN, animé de la "foi qui soulève les montagnes" demande le rassemblement d'un front commun positif, des élus, des personnalités et des bonnes volontés qui, avec la collaboration des autorités et de l'administration préfectorale se doivent de concrétiser l'exploitation des capitaux- neige, soleil, mer, montagne et de mettre ainsi un terme à l'exode des derniers paysans et artisans de nos sites de haute montagne, sans lesquels broussailles, éboulis, incendies nous présenteront bientôt un sinistre tableau.

Nous ne pouvons qu'apporter notre concours le plus total dans cette action de survie, envers la haute Vallée du Var. Aussi, le Maire et les Adjoints de la Commune de Guillaumes se sont associés pleinement à la motion, qu'on lira par ailleurs et signé par tous les maires du Canton de Guillaumes le 18 septembre.

Si nous sommes favorables à la création d'un parc National, qui apporterait un élément d'attrait de plus à notre département, il nous apparaîtrait illogique que celui-ci ne puisse coexister à ses limites, avec une station de Sports d'hiver, estimant au contraire que l'un n'empêche pas l'autre et que l'illogisme serait si l'un était la négation de l'autre.

Nous souhaitons que par suite de cette action concertée, et d'une compréhension réciproque, des intérêts supérieurs, de la création du Parc du Mercantour, de la station des Sanguinières qui à sa limite, en sera le "prolongement" une solution heureuse sera trouvée et que ce ballon d'oxygène apportée par la création de celle-ci pour cette haute vallée du Var dont la tombée géographique est notre Commune donnera à ce "Val d'Entraunes" cette résurrection dans un avenir le plus rapproché possible.

René ROBERT.

MOTION ADRESSEE A MONSIEUR LE PREFET DES ALPES-MARITIMES

Trés étonnés et émus par la décision de M Le Secrétaire d'Etat au Tourisme, en date du 25 Août 1971, d'incorporer en totalité dans le Parc National du Mercantour le site de Sanguinières, qui priverait, sans enquête préalable auprès des élus et des populations, la réalisation d'un complexe de sports d'hiver et de vacances, les Maires de la Haute Vallée du Var réunis à Guillaumes le 18 septembre 1971 soucieux de l'avenir de leurs villages qui se meurent avec leurs derniers habitants, élèvent une énergique protestation contre ce veto injustifié qui est la "mise à mort" des ultimes espoirs des collectivités paysannes et artisanales qu'ils représentent et partagent entièrement l'argumentation présentée par leur collègue, M. Marcel PAYAN, maire d'Entraunes ils espèrent qu'une large compréhension et un examen plus sérieux de leurs problèmes permettront de concilier la coexistence des stations de sports d'hiver et les parcs Nationaux de haute montagne.

(Suivent les signatures)

Notre ami, M. Marius REBUFFO nous a adressé quelques remarques spirituelles et pratiques sur un certain nombre de questions dont certaines sont particulièrement actuelles.

Nous le remercions vivement de son concours et nous publions volontiers son papier.

DE TOUT. , UN PEU !.

Beaucoup de parents ignorent qu'un arrêté a supprimé les devoirs à la maison, pour l'enseignement primaire. Pour les plus grands, quelques principes essentiels sont à respecter, pour le bon équilibre de l'enfant :

- ne jamais lui donner des devoirs supplémentaires pour le " pousser " .
 - ne jamais faire son problème à sa place, mais lui expliquer pourquoi il s'est trompé et le remettre sur la bonne voie.
 - s'assurer qu'il sait ses leçons en les lui faisant réciter,
 - lui faire copier les mots sur lesquels il hésite,
 - préparer avec lui son cartable du lendemain.
-

En cas de retrait temporaire de permis de conduire, comment joue l'assurance.

Aucune assurance ne couvre un conducteur privé de permis. Cependant votre voiture peut être conduite " avec votre autorisation " par une personne titulaire d'un permis. Si votre remplaçant est âgé de moins de 25 ans, un aménagement de votre contrat est indispensable. Si vous préférez remiser votre voiture, vous pouvez obtenir de votre assureur de suspendre votre contrat pendant la période où vous êtes privé de permis. Mais, attention, prenez un garage, car une voiture en stationnement, peut être aussi à l'origine d'un accident !....

LA CHASSE - Les nouvelles dispositions en matière de chasse et d'assurance, trois types de permis :

A - Départemental.... B - Bi-départemental..... C National... S'il y a infraction, les contrevenants ont à supporter des amendes assez lourdes. En ce qui concerne les modalités de l'assurance, elle est identique quel que soit le permis que vous avez choisi. Si donc, un chasseur blesse une personne, sa Société d'assurance paiera les indemnités sans qu'il soit tenu compte des limites territoriales du permis. Le responsable devra cependant payer l'amende pénale.

AUTO - Vous avez le droit de trouver les ceintures de sécurité dans votre auto, inconfortables ; mais, avez-vous déjà essayé un... brancard.

En cas de chômage, l'on peut contracter une assurance volontaire à la Caisse de Sécurité Sociale. Ainsi l'on a droit au remboursement des prestations de maladie pour soi et toute la famille, si la femme n'exerce aucune activité professionnelle.

Dans toutes les maisons de campagne, il faut défendre ses provisions contre les fourmis. Un demi-citron que vous laisserez dans le buffet de votre cuisine, les éloignera.

Un petit bonhomme en pyjama, à ses parents - " Je vais faire ma prière !... Si quelqu'un a besoin de quelque chose ?.....

QUELQUES CONSEILS pour faire comprendre à vos enfants l'obéissance

- donner des ordres simples, clairs et précis ;
 - ne pas crier les ordres, mais faire venir l'enfant près de soi et lui parler calmement.
 - dire à l'enfant ce qu'on attend de lui,
 - ne jamais revenir sur un ordre donné,
 - ne jamais céder pour avoir la paix,
 - ne jamais avoir l'air de marchander " si tu veux ceci, je t'achèterai cela ".
-

QUELQUES conseils pour utiliser les oeufs.

- L'oeuf se conserve très facilement de 8 à 10 jours en frigo; il est seulement recommandé de le chauffer quelques minutes, dans un bain tiède, avant l'emploi.
 - Les oeufs se conservent mieux pointe en bas que pointe en haut.
 - Pour éviter l'éclatement des oeufs coque, il suffit d'ajouter un peu de sel ou de vinaigre à l'eau de cuisson.
 - Il ne faut jamais conserver les oeufs cassés plus de 48 heures.
-

POUR faire un bon café.

- Utiliser de l'eau frémissante et jamais d'eau bouillie qui donne un saveur fade au café.
- Evitez l'eau calcaire, ne lésinez pas sur la quantité de café.
- En principe, une cuillerée à soupe bien pleine par tasse.
- Servez le café brûlant, s'il doit attendre, maintenez-le au bain marie. servez-le dans la porcelaine et remuez-le avant de le servir, avec une petite cuillère.

VOTRE FER à REPASSER.

- Pour remettre à neuf la semelle encrassée et qui accroche en repassant, faites tiédir le fer, puis débranchez-le.
- Frottez alors la semelle avec un chiffon imbibé de vinaigre . Essuyez et admirez votre fer.

QUELQUES PLANTES au service de votre beauté.

LE PERSIL - Faites tremper pendant 24 heures dans un peu d'eau un bouquet de persil fraîchement cueilli ; cette eau est excellente pour les rougeurs des joues.

LE CERFEUIL - Faites bouillir pendant 10 minutes une grosse poignée de cerfeuil, dans un quart de litre d'eau pure ou d'eau de pluie et filtrez. Cette décoction assouplit , adoucit et hydrate la peau en profondeur.

LE THYM - Faites infuser une grosse poignée de thym dans un quart de litre d'eau bouillante. Si vous avez la peau grasse cette lotion fera merveille.

SI NOUS PARLIONS un peu.... cuisine.

Il vous reste du poulet ?... Vous allez confectionner une délicieuse entrée chaude - Faites macérer avec jus de citron, fines herbes sel et poivre, une assiette de restes de poulet, désossés et coupés fins. Trempez-les dans une pâte à frire et plongez-les de 6 à 8 minutes dans l'huile bouillante, servez avec une sauce tomate.

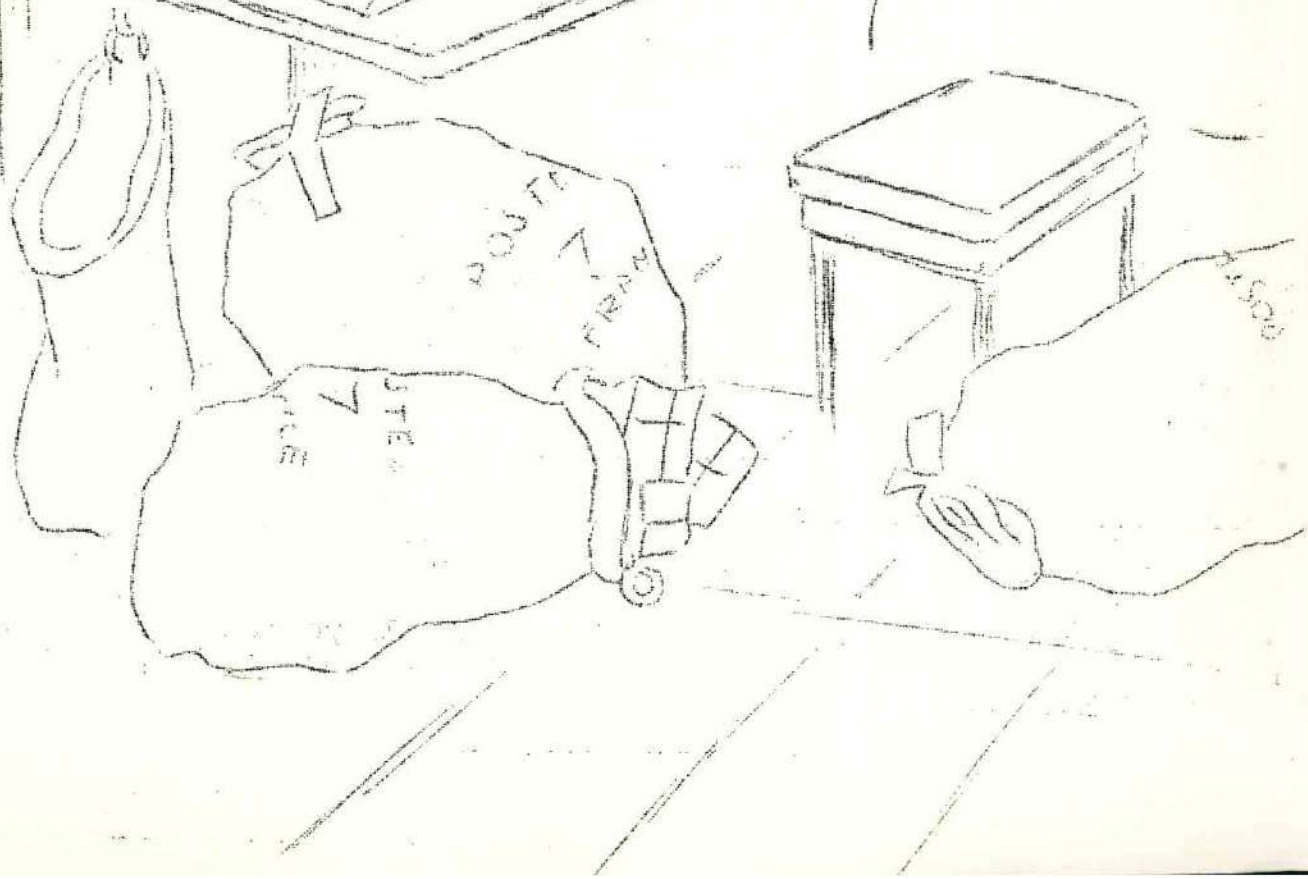
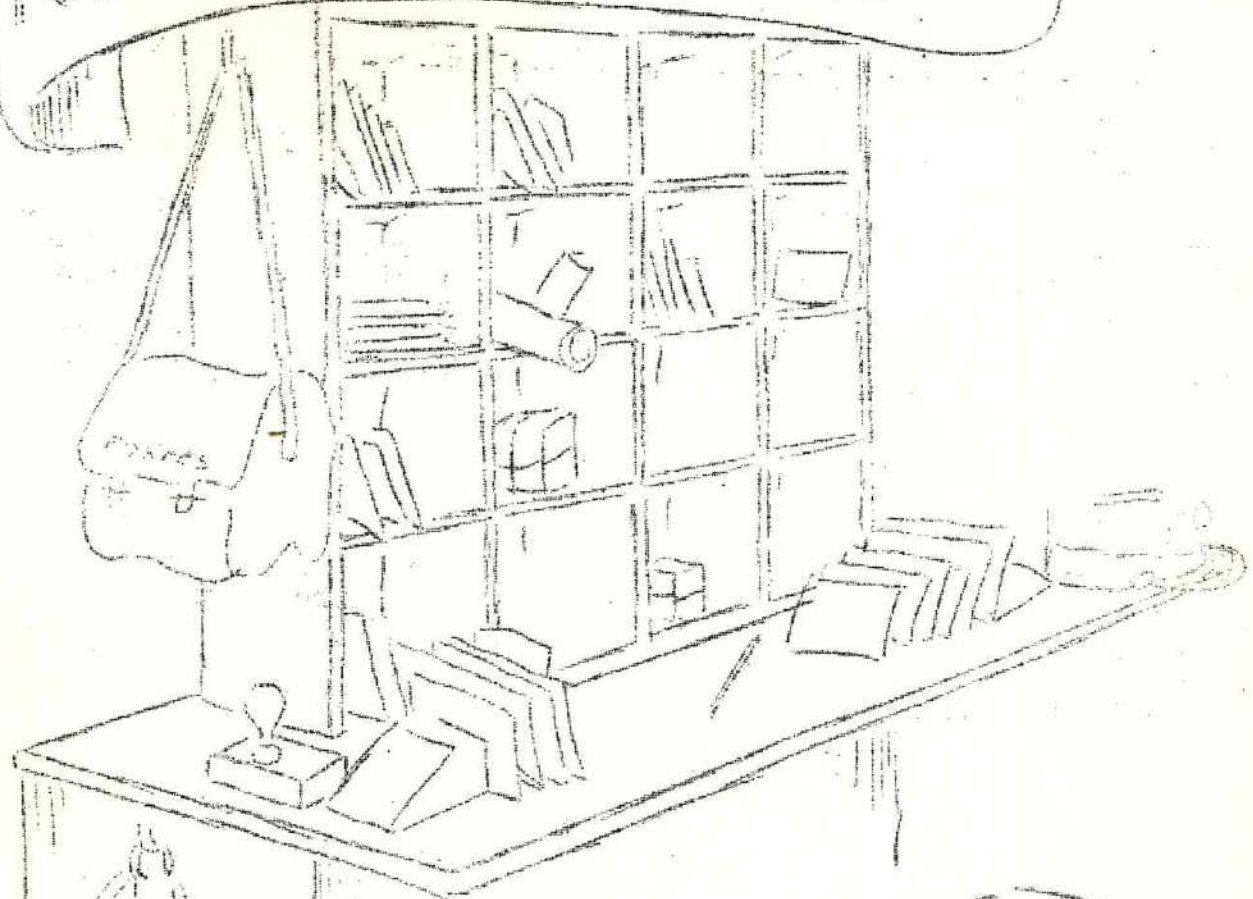
- Un dessert vite fait et que tout le monde aime. Choisissez des bananes fermes, mais mures à point. Saupoudrez-les de sucre de canne. Vous les faites cuire à feu doux dans du beurre. Vous les retournez, vous les arrosez de rhum et... vous les flambez.

LES BEIGNETS DE POMME - Mettez 250 grammes de farine dans un bol, cassez un oeuf au milieu. Délayez avec moitié bière, moitié eau. Ajoutez une pincée de sel, 4 cuillerées de sucre, deux cuillerées de rhum laissez reposer une heure. Mettez vos rondelles de pommes à mariner dans du rhum. Trempez ensuite vos rondelles dans la pâte, puis dans la friture chaude, en retournant à mi-cuisson. Servez avec du sucre en poudre.

EMPOISONNEMENT par les CHAMPIGNONS - En attendant l'arrivée du Médecin Réchauffez le malade. Pour lutter contre la déshydratation résultant des vomissements et de la diarrhée, faites lui boire toutes les demi-heures par petites gorgées un verre d'eau salée froide (une cuillerée de sel par verre d'eau). Si un médecin n'a pas la possibilité de venir rapidement, transportez le malade dans un centre hospitalier, Ne Jamais donner d'alcool.

Glané, pour vous, par
Marius REBUFFO.

NOUVELLES FAMILIALES



NAISSANCES

Le 18 septembre est née à Nice, Nathalie, premier enfant du jeune ménage de nos concitoyens Monsieur et Madame Roland PICHE.

Le 25 septembre, est née à Grasse Lionel, fils de Monsieur et Madame Alexandre GARENTE, menuisier à Guillaumes.

De Saint-Martin d'Entraunes, nous apprenons la naissance de Nadia, fille de Monsieur et Madame Jean-Claude AUTHEMAN.

Rappelons que l'heureux papa est employé à la F.N.S.E.A et de ce fait est très connu dans la vallée du Var.

De Péone, nous apprenons la naissance d' Isabelle, deuxième enfant au foyer de M Paul CLARY et de Madame née Odette BAUDIN.

D'Entraunes, il nous est signalé la naissance de Valérie, fille de M Lucien BAUDIZONNE et de Madame née Annie SEREN.

Toutes ces heureuses nouvelles nous ont fait grandement plaisir et nous adressons nos meilleurs vœux aux nouveaux-nés et nos compliments aux parents.

MARIAGES

Le 2 Octobre, Yves DIGEL, originaire du Hameau de St-Brès, fils de Monsieur Jacques DIGEL, ancien Conseiller Municipal de Guillaumes s'est marié à Beuil avec Mademoiselle Monique MAGALON.

Mademoiselle Raymonde GRAILLE, fille de notre concitoyen, M. René GRAILLE - et nièce de notre adjoint Raoul GRAILLE, s'est mariée à Ville-neuve d'Entraunes le 15 Octobre avec Monsieur Serge TOCHE, Maçon.

Le mariage a été célébré par Monsieur Joseph ARNAUD, Maire de Ville-neuve d'Entraunes tandis que la bénédiction nuptiale a été donnée à l'église de Guillaumes par Monsieur l'Abbé PROCACCI.

Nous sommes informés d'Entraunes, du mariage de Monsieur Jean BAUDOIN avec Mademoiselle Evelyne MAGER.

Le jeune marié est le neveu de Monsieur Clément GILLOUX, Adjoint au Maire d'Entraunes.

La cérémonie civile a eu lieu à Nice et la bénédiction nuptiale leur a été donnée à la paroisse Saint-Roch.

Toujours depuis Entraunes, nous apprenons le mariage de Monsieur Marcel PAYAN avec Mademoiselle Jacqueline GONIN.

Le jeune marié est le fils de Monsieur Prosper PAYAN, Conseiller Municipal d'Entraunes.

A tous ces jeunes couples, nous adressons avec plaisir nos compliments et nos vœux très sincères de bonheur et de prospérité.

D E C E S

La Commune de Daluis, une fois de plus, a été frappée par un grave accident mortel. Il s'agit d'un accident de la route survenu le 16 Octobre au cours duquel Monsieur Victorin AILLAUD et la petite Brigitte CONTAMIN âgée de 8 ans, ont perdu la vie.

De nombreuses familles ont été frappées par cet accident.

Les obsèques ont été célébrées à Daluis le 18 octobre à 10 H 30 en présence d'une très grande assistance.

Nous adressons nos condoléances sincères très émues à la veuve du défunt, Madame Thérèse AILLAUD, à son fils, Monsieur Gaston AILLAUD et à toute la famille éplorée.

Rappelons que le défunt était aussi l'oncle de nos amis de Guilaumes Monsieur René BAUDOIN, Conseiller Municipal et de Monsieur Roland BRUN, Employé municipal.

On nous informe d'Entraunes, que M. Roger COCHOY, est mort subitement au cours d'une promenade à Saint Vallier de Thiey.

A sa veuve, Madame Germaine COCHOY, nous adressons nos très sincères condoléances ainsi qu'à toute la famille atteinte par ce deuil.

Nous rappelons que Madame Roger COCHOY est la fille de Monsieur et Madame César LIAUTAUD, anciens commerçants, bien connus à Entraunes.

Toujours à Entraunes, ont eu lieu les 29 Octobre, les obsèques de Madame Veuve Jean-Baptiste LIAUTAUD née BLANC, âgée de 79 ans.

Nous présentons nos plus vives condoléances à toute la famille et en particulier, à son fils, M. René LIAUTAUD.

=====

B I E N V E N U E

Nous sommes heureux d'accueillir à Guillaumes, Monsieur Max BRUN Chef de District des Eaux et Forêts qui occupe dorénavant le poste laissé libre par le départ de Monsieur HOUETTE.

Originaire de Barrême, dans les Basses-Alpes, Monsieur BRUN Max était jusqu'ici à Bar sur Seine.

Nous lui adressons nos très sincères voeux de bienvenue ainsi qu'à son épouse et à ses deux enfants et nous souhaitons vivement qu'il se plaise dans notre Commune.

D E E P A R T

Nous avons appris avec regret le départ de Monsieur et Madame PAPPA, les commerçants bien connus à Guillaumes qui, jusqu'ici, exploitaient en gérance le bar-restaurant " Le Central ".

En plus de cette activité commerciale, Monsieur PAPPA est Président de l'Association Sports et Loisirs où il a pu donner la mesure de son dévouement à la cause sportive.

Nous espérons qu'il pourra continuer à s'occuper de cette Association car leurs installation nouvelle est assez proc. de Guillaumes. En effet, à partir de la prochaine saison, ils exploiteront à Beuil les Launes, l'Hôtel-Restaurant " La Chaumière ".

Nous leur souhaitons d'ailleurs une bonne réussite dans cette activité.

P R O M O T I O N S

Dans le service de l'Equipement et du Logement, nous signalons avec plaisir que Monsieur Clément PONS a été promu Chef d'équipe tandis que Monsieur Fernand TOCHE, actuellement agent de travaux à la subdivision de Saint Martin du V-ar réussissait à l'examen de chef d'équipe.

Rappelons que ce jeune concitoyen est le fils de Monsieur et Madame Joseph TOCHE, nos amis de Saint-Brès.

Toutes nos félicitations à l'occasion de ce succès.

DERNIERE MINUTE

NAISSANCE

Nous venons d'apprendre avec plaisir la naissance de Marie-Paule, premier enfant au foyer de M Marcel GASTAUD et de Madame.

La nouveau-née est la petite fille de Monsieur Constantin CHAILLIAN et l'arrière-petite fille de notre ami, Monsieur Victor SALICIS, Président de l'Association des Anciens Combattants de PEONE.

Nous adressons nos meilleurs voeux.

MARIAGE

Notre jeune concitoyen, Jean GRAILLE, fils de Monsieur et Madame Jules GRAILLE, doit se marier avec Mademoiselle Evelyne MARTIN, originaire de Beausoleil.

Rappelons que Monsieur Jules GRAILLE est ancien Président de la Laiterie Coopérative et ancien Conseiller Municipal de Guillaumes. et Administrateur de la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel.

Nous adressons nos meilleurs voeux aux futurs jeunes époux ainsi que nos compliments aux deux familles intéressées par cette nouvelle.

=====

N° 39 - NOVEMBRE 1971

Abonnement : 10 frs

C C P Marseille 9040-18
Percepteur de Guillaumes

Paraissant en Janvier

Avril

Juillet

Octobre .

TOUJOURS DERNIERE MINUTE

C'est avec plaisir que nous apprenons la naissance à Nice le 13 novembre de Sylvain NICOLAS, fils de Monsieur et Madame Yves NICOLAS, exploitants agricoles à Bouchanières.

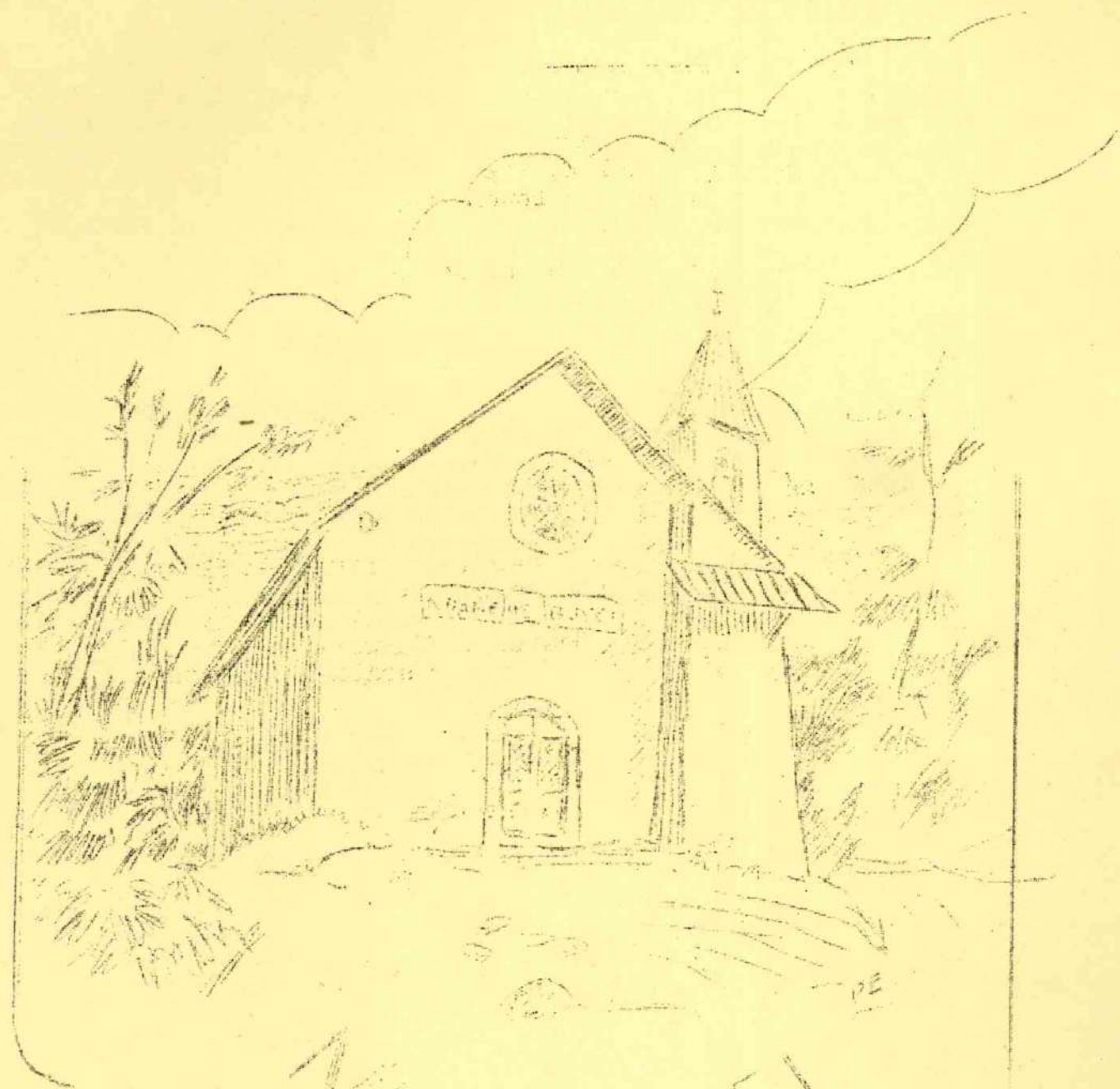
Nos meilleurs voeux au bébé et nos compliments aux parents.

C'est avec regret que nous venons d'apprendre le décès de Monsieur Louis FOURNIER, survenu à Guillaumes le 17 Novembre.

Le défunt âgé de 80 ans était retraité des Ponts et Chaussées où il avait exercé les fonctions d'agent de travaux tout en élevant une nombreuse famille au Hameau du Bancheron.

A sa veuve, à ses fils, Gaston, Félix, Julien, Marcel, Roger et Fernand et à toute sa famille, nous présentons nos sincères condoléances.

=====



L'ÉGLISE DE BUYE